



NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE : concertation - projet urbain - Opération multisites Coeur de Ville / Orson

<https://www.registre-dematerialise.fr/7208/>

Dates

Du 30/03/2026 09:00 au 30/04/2026 17:00

Siège

Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Locaux de l'urbanisme 3 rue de la Mairie 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Commissaire enquêteur(ice)

-

Commissaire enquêteur(ice) suppléant(e)

-

Maître(s) d'ouvrage

-

Contributions

Contribution n°1 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 11 avril 2026 à 11:18

Contribution:

Création d'une crèche ou micro crèche

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°2 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 27 avril 2026 à 14:19

Contribution:

Pas d immeuble de plus de 2 à 3 étages maximum pour éviter un sentiment de béton dans la ville. Des espaces verts pour des circulations agréables à pieds ou à vélos. Un centre ville où on se sent bien , pas juste des logements pour empiler les gens les uns sur les autres pour cocher les cases habitations pour tous.

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Contribution n°3 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 28 avril 2026 à 22:06

Contribution:

Une architecture pierre, brique, jolie qui respecte le style actuel du centre bourg. Pas du soviétique cubique à toit plat. Il y a déjà assez d'immeubles de ce style partout sur Rennes Métropole qui accentue la perte d'identité de notre architecture locale et nous font sentir comme des poules dans leur cage. Conserver également la possibilité de se garer proche des commerces. Sinon comment est-il prévu d'accueillir tous ces nouveaux habitants ? Crèche, places dans les écoles, sécurité, etc ? Une augmentation très importante de la population peut avoir des conséquences sur la qualité de vie d'une ville. Merci

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°4 (Web)

Par FERRON, JACQUES

Déposée le mercredi 29 avril 2026 à 22:21

6 LES LANDES DE PINCON

35230 NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE

Contribution:

Dans le document "dcreacvo-01-rapport-presentation-1", on peut voir à la page n°32 un plan de l'atlas des zones inondables (AZI) il est stipulé dans cette même page "Dans le cadre de l'étude de projet et des scénarios, l'ensemble des constructions s'installera en

dehors de cette cote AZI+30cm.". Cette cote figure sur le Schéma sous la forme d'un trait pointillé qui traverse la parcelle 458 de la zone 073 AK 01. Nous constatons que sur le projet dans ce même document qu'il est prévu d'implanter des collectifs sur cette parcelle 458 en complète contradiction avec les engagements de respecter la cote AZI+30cm.

Dans le document "docreacvo-04-etude-impact-2" on peut voir page 66 un schéma de courbes de niveaux et des pentes des terrains qui montre que cette parcelle 458 est située à l'altitude la plus basse de la ZAC et qu'elle va récupérer la moitié des eaux pluviales de la future ZAC. Il n'est prévu aucun aménagement type bassin de rétention dans la partie basse de cette parcelle en aval de collectifs prévus. De ce fait les eaux de pluie iront se déverser directement dans le chemin communal longeant la piste cyclable et passant derrière notre habitation.

Ce chemin est déjà saturé par les eaux issues des surfaces étanchéifiées dues à la construction du super U et ce malgré un bassin tampon réalisé lors de la construction et qui n'a aucune efficacité. Cette parcelle 458 ne devrait pas être construite et être plutôt utilisée pour y réaliser des ouvrages de rétention d'eau et d'espaces verts boisés. Si tant est que la décision d'y construire des logements persiste il serait préférable d'y implanter des logements individuels qui diminueraient les surfaces imperméabilisées et faciliteraient l'infiltration des eaux de pluie.

Nous noterons, de plus, qu'il n'est pas tenu compte dans le projet des nuisances sonores générées par le super U (Groupe électrogène dont nous attendons toujours et depuis des années la preuve de sa mise en conformité suite à une décision de justice, climatisations, ventilation, ballet des camions de livraison de nuit comme de jour, alarme qui se déclenche de façon intempestive, Ballet des voitures des clients du super U et surtout de la station service. Implanter des logements si près de cet zone technique de l'établissement nous semble inappropriée d'autant si ce sont des collectifs haut qui seront plus impacté par ces nuisances sonores.

En effet, il n'y aura entre ces logements en étage et les sources sonores aucun obstacle susceptible d'atténuer le bruit. Vous avez évoqué tenir compte des habitants jouxtant la future ZAC afin de ne pas les impacter par de nouvelles nuisances. Page 28 du document "docreacvo-01-rapport-presentation-1" un schéma des mesures acoustiques y figure. Nous constatons que le schéma reflète bien la réalité des nuisances générées par le Super U car une valeur de 52dB est relevée en regard de notre habitation, une des valeurs les plus hautes mesurées dans la ZAC hormis près du CD34.

Dans le projet il est prévu sur la parcelle 458 des collectifs dont la hauteur risque d'impacter la vue (quid de l'engagement suivant"La proximité avec ces habitations nécessitera d'appréhender les interfaces afin de préserver les vues et intimités.(page 41 du document de présentation.". La sortie des véhicules de cet ensemble de collectif est prévue en regard de notre propriété ce qui majorera les nuisances sonores que nous subissons déjà comme vous le démontrez avec les mesures que vous fournissez.

J'espère que notre contribution permettra de faire évoluer le projet et qu'il tiendra compte de nos remarques.

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°5 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 11:53

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Merci de tenir compte lors de cette concertation des contributions déposées lors de la première concertation <https://www.registre-dematerialise.fr/5104> du 17/06/2022 au 31/12/2023 en annexe.

Documents :

- contribution_5_Web_1.pdf

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°6 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 11:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Merci de tenir compte lors de cette concertation des contributions déposées dans le cadre de l'enquête publique de la modification numéro 2 du PLUI de Rennes Métropole. Rennes Métropole avait indiqué que celles-ci seraient traitées ultérieurement dans le cadre de la création de la ZAC Coeur de Ville/Orson. Il est donc tout à fait pertinent et utile de les considérer et de les ajouter ici. Cordialement,

Documents :

- contribution_6_Web_1.pdf
- contribution_6_Web_2.pdf
- contribution_6_Web_3.pdf

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°7 (Web)

Par LE COZ Roger

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 12:12

97 Les hameaux de la rivière

35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Contribution:

Remarques déposées par l'association ADRBS sur le dossier de création.

Documents :

- contribution_7_Web_1.pdf

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°8 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 12:16

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, La modification numéro 2 du PLUI de Rennes Métropole a fait passer la nouvelle zone de la ZAC Coeur de Ville en RL au lieu de R+1+C. Nous avons alerté sur le danger de ce classement RL pour l'harmonie au sein du quartier avec un risque de sur-densification de la zone Coeur de ville lors de l'enquete publique de la mod2 du PLUI. Les documents de présentation ne sont guère rassurants avec des constructions en R+4+C soit du R+5! Cela va grandement affecter les maisons alentours avec: - Une perte importante de luminosité et donc d'apport solaire, ce qui engendrera aussi des dépenses supplémentaires pour se chauffer - Un trafic via l'allée des Bouvreuils qui va devenir insupportable. C'est une allée et non une départementale et 3 gros collectifs ne pourront pas être acheminés via l'allée des Bouvreuils. Il y a déjà des problèmes avec le collectif de la rue de Rennes qui provoque un sur-traffic avec des usagers qui roulent trop vite et sont peu courtois. L'accès de tous ces collectifs doit se faire par la rue de Rennes et la rue de la Grange qui sont dimensionnées pour cela. - Tous ces nouveaux logements vont aussi apporter leur (gros) lot de stationnements sauvages, ce qui va là aussi nuire aux habitants du quartier et créer des tensions. Pourquoi tant de densification? Rennes Métropole ne demande que 41 logements à l'hectare en renouvellement urbain pour Noyal Chatillon. Pourquoi donc faire 55-60 logements dans cette zone soit 69-76 logements à l'hectare, qui plus est avec une grande place et des parkings (insuffisants). Il y a donc trop de nouveaux logements, trop de hauteur, pas assez de parking... Je vous remercie par avance, Cordialement

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°9 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:13

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Lors de la présentation du 7 avril, l'Architecte a annoncé que tous les nouveaux immeubles seraient alimentés par l'allée des bouvreuils. Cela m'a paru très compliqué à gérer. Mr Morvan, adjoint à l'urbanisme, m'avait annoncé que seul un collectif (situé au niveau du 6 allée des Bouvreuils) serait alimenté par l'allée des Bouvreuils. Les deux autres de la rue de Rennes (ancien et nouveau) seraient alimentés par le nouveau parking de la place Croc via la Rue de Rennes, avec des obstacles infranchissables pour les véhicules légers au bout de l'allée des Bouvreuils pour y restreindre la circulation. Cette dernière proposition me semblait beaucoup plus pertinente, l'idéal serait qu'aucun collectif n'utilise l'allée des Bouvreuils pour son accessibilité parking pour y apaiser la circulation. Je vous remercie par avance,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°10 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:21

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Les documents de présentation de la ZAC Coeur de Ville montrent deux collectifs très haut. Le plus haut, situé au niveau du 6-8 allée des Bouvreuils culminerait à R+4+C soit du R+5, ce qui est complètement démesuré vis à vis de l'habitat existant en R+1+C et même de toutes les constructions à Noyal Chatillon sur Seiche. Il faudrait donc veiller à réduire la hauteur. Vous aviez bien fait baisser la hauteur du projet Le Nell. De plus, son implantation jusqu'en bord extrême de l'allée des Bouvreuils est elle aussi déraisonnable, un alignement des façades avec les habitats existants serait nettement plus opportun: - Possibilité de parking entre le trottoir de l'allée des bouvreuils et le nouveau bâtiment - Possibilité d'élargir les trottoirs fort étroits et non compatibles PMR/poussette de l'allée des Bouvreuils de ce côté de la rue sans affecter les biens

de l'autre côté de la rue. - Amélioration de la visibilité et de l'ensoleillement des maisons au 2-4 allée des bouvreuils Je vous remercie par avance,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°11 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:27

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Le projet de ZAC Coeur de Ville prévoit d'intégrer la voirie de l'allée des Bouvreuils. La zone est déjà fortement touchée par le stationnement sauvage. L'ajout de nouveaux immeubles avec une densité très élevée (55-60 logements soit 69-76 logements à l'hectare avec une grande place alors que le PLUI ne demande que 41 logements à l'hectare en renouvellement urbain pour Noyal Chatillon sur Seiche) va de fait engendrer une pression supplémentaire sur le stationnement en centre ville. Une baisse de la densité (et des hauteurs) serait dès lors fortement souhaitable. Nous avons aussi vu dans les documents de présentation que vous comptiez utiliser les terrains des maisons existantes pour ajouter du stationnement en voirie. Nous nous opposons très fermement à cela car nous ne disposerions alors plus de quoi stationner nos véhicules sur nos terrains et cela rendrait aussi impossible l'accès à nos maisons avec sous-sol et donc pente pour y accéder. Je vous remercie par avance,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°12 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:30

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, La voirie de l'allée des Bouvreuils étant ajoutée au projet de ZAC Coeur de Ville, merci de refaire les trottoirs et les éclairages qui sont complètement délabrés. Cela a bien été réalisé avenue de Remondel qui est fort proche. Et ce, sans amputer nos terrains pour y ajouter du stationnement public en voirie. Nous nous opposons très fermement à cela. Je vous remercie par avance,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°13 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:33

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Les hauteurs des immeubles de la ZAC Coeur de ville sont beaucoup trop hautes. R+4+C soit R+5 c'est définitivement trop haut. Et ce d'autant plus que les RDC sont des niveau plus hauts que la normale car destinés à héberger des commerces. Un alignement avec les hauteurs de la rue de Rennes (R+2+C) serait un grand maximum. Cordialement,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°14 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:37

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Pourquoi ne pas faire d'habitat social dans le cadre de ce projet? Le projet Le Nell apporte certes une hausse de l'habitat social au sein du centre ville mais ne pas faire d'habitat social dans la première itération de la ZAC Coeur de ville fera mécaniquement baisser la part de logements sociaux au centre ville. Cela présente donc un risque pour les propriétaires des maisons en bord de ce premier périmètre car cela va artificiellement baisser le taux de logements sociaux sur la zone et donc rendre toute future expropriation des maisons en bord de périmètre plus "justifiable". Merci donc de veiller à une répartition sociale et solidaire de ces nouveaux logements pour ne pas entrer dans ce cadre. Je vous remercie par avance, Cordialement,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°15 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 13:39

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°21, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Le projet présenté ne présente pas d'amélioration de l'offre de stationnement pour la place Pierre Croc (+places derrière l'école de musique/crédit mutuel). Installer de nouveaux commerces va donc mécaniquement réduire la part de stationnement pour les commerces existants. Il faudrait donc augmenter le nombre de place de parking sur la place et que cela reste de la zone bleue. Je vous remercie par avance, Cordialement,

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°16 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 14:38

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°17, N°18, N°19, N°20

Contribution:

Des immeubles trop hauts pour un cœur de ville d'après le projet visible en mairie. Dommage que les concertations ne soient pas prises en compte. Juste du bla-bla-bla comme d'habitude ! On empile les gens les uns sur les autres et on met du vert autour pour se donner bonne conscience et se sentir écolo !

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°17 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 14:49

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°16, N°18, N°19, N°20

Contribution:

Pensez aux pompes de relevage ! Zone cœur de ville avec filet d'eau bien connu des anciens.

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°18 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:02

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°16, N°17, N°19, N°20

Contribution:

Allée des Bouvreuils est une allée sale, pas entretenue, poubelles en stationnement sur les trottoirs toute la semaine. Trottoirs en très mauvais état. Il est difficile des les emprunter, sauf en slalomant entre les conteneurs à poubelles et en évitant les trous. Rond point non entretenu également. Lampadaires d'un autre siècle...

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°19 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:22

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°16, N°17, N°18, N°20

Contribution:

En espérant que les futurs projets de constructions tiennent compte des habitants du quartier installés depuis plus de 50 ans. Un peu d'humanité et de respect s'il vous plaît !

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°20 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°16, N°17, N°18, N°19

Contribution:

Projet cœur de ville, des immeubles prévus beaux trop hauts! Pourquoi une telle densification ?

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°21 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:45

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°22, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Trop de hauteur! Les maison du quartier n'ont qu'un étage! Cela va détériorer fortement la qualité de vie avec des ombres portées énormes. Merci

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°22 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:51

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°23, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, La baisse de la démographie a 10 ans d'avance sur ce qui était escompté il y a peu. Pourquoi densifier autant? Il faut au contraire faire une place aérée, boisée, végétalisée mais pas avec des immeubles haut comme ici (R+5, c'est juste énorme pour le coeur de ville de Noyal Chatillon. C'est quasiment aussi haut que le clocher de l'Eglise Saint Martin (25m)! A réduire d'urgence! Pourquoi construire en limite de propriété comme l'immeuble sur l'allée des bouvreuils et pas en alignement de façade avec les maisons existantes? Cela permettrait le passage d'usages doux voire de places de parking. Construire en limite de propriété accentue le côté massif de ces nouveaux immeubles. Le meilleur exemple est celui des immeubles de la rue de Rennes construits sous la mandature 2014-2020 où on a même l'impression oppressante que les balcons sont au dessus de la rue (RD). Merci

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°23 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°24, N°25

Contribution:

Bonjour, Tous ces immeubles haut ne vont provoquer que des ilots de chaleur et des problèmes de perméabilité des sols. Il y a déjà de l'eau dans les caves de l'allée des bouvreuils... L'eau est très proche. L'allée des bouvreuils et ses jardins, avec ses nombreux arbres, arbustes, fleurs et étendues d'herbe sont le poumon vert du coeur de ville. Quid de l'impact sur les parcelles environnantes? Remontées d'eau? Assèchement de la végétation suite à l'augmentation de la température et de la circulation automobile des nouveaux arrivants...

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°24 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:57

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°25

Contribution:

Bonjour, Trop peu de places de parking, les commerces existant, déjà fragilisés par les nombreux chantiers précédents vont perdre même par rapport à l'existant... Ajoutez à cela la difficulté de recruter de nouveaux commerces...

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -

Contribution n°25 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 30 avril 2026 à 16:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5, N°6, N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13, N°14, N°15, N°21, N°22, N°23, N°24

Contribution:

Bonjour, Les zones non comprises dans le périmètre du projet actuel (1 rue des oiseaux, 2-4+1-3-5-7 allée des bouvreuils) doivent être sortis du périmètre d'étude global tout comme l'est l'allée de Remondel

Documents : -

Thématiques : -

Indice : -

Doublon de : -

Liée a : -

Annotation : -

Notes internes : -

Commentaires : -